



DÉLIBÉRATION

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION APL POUR DEUX LOGEMENTS SOCIAUX DE TYPE PLS

L'an deux mille vingt-cinq, le **23 septembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **16/09/2025**.

Présents : **Patrick PIN, Évelyne COQUERAN, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Sandrine MAROC, Francis BONORA, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents :

Absents ayant donné procurations : **Gabriel SCHANG à Jean-Noël BISACCIA, Pierre TAGLIAFERRO à Patrick VAN MOERKERCKE, Audrey CICCARIELLO à Gilles COLLOMB, Barbara GANGI à Patrick PIN, Gilbert CIAMPI à Évelyne COQUERAN.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2025-041

Considérant que la Métropole a accordé un agrément pour l'aide à la pierre pour la construction de deux logements sociaux de type PLS sur le territoire de la Commune par décision n°20250626012 du 27/06/25 ;

Considérant que ces logements sont destinés à répondre aux besoins en logement social de la population locale ;

Considérant que la signature d'une convention APL avec l'État est nécessaire pour permettre aux futurs locataires de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement.

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention APL avec l'État pour les deux logements sociaux de type PLS situés 1-2 Place de la Sainte Baume ;

MANDATE Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 23/09/2025.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**